

Championnat de Vendée *du Sport Automobile*

21^{ème} Rallye Côte de Lumière

4 & 5 septembre 2010

Règlement Particulier

FÉDÉRATION FRANÇAISE
FFSAI
DU SPORT AUTOMOBILE



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Ministère
de la Jeunesse
et des Sports



PERNOD

IGOL.
LUBRIFIANTS

SORAM



BC
PARTNER'S

Matempo
Location Matériel
Votre partenaire location

SPIE
Spie Citra Ouest

Winner

V
V
I
V
ENDEE
ROTECTION
INCENDIE

FEM
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



ASA
VENDEE OCEAN
ASA 85 - ASM 85

17, Rue La Fayette • B.P. 614
85015 La Roche sur Yon Cedex
Tél. 02 51 36 17 27 • Fax 02 51 36 16 13

Site : www.asavendeeocean.com • E-mail : asavendeeocean@wanadoo.fr

21^{ème} RALLYE REGIONAL COTE DE LUMIERE

4 & 5 Septembre 2010

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

- Jeudi 15 juillet 2010**
- Parution du règlement
 - Ouverture des engagements
- lundi 23 août 2010**
- Clôture des engagements
- mercredi 1er septembre 2010**
- Publication de la liste des engagés
Affichage au siège de l'A.S.A. VENDEE OCEAN
17 Rue La Fayette 85015 LA ROCHE SUR YON
- samedi 4 septembre 2010**
- Distribution du Carnet d'Itinéraire - à partir de 8 h 30
Café des Sports – Place du Marché à Beaulieu sous la Roche
 - Reconnaissances autorisées de 9 h 00 à 20 h 00
 - Vérifications administratives de 16 h 00 à 18 h 45
Structure ASA - Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche
 - Vérifications techniques de 16 h 15 à 19 h 00
Structure ASA - Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche
 - Entrée en Parc de Départ de 16 h 15 à 19 h 15
Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche
 - Affichage de la liste des équipages admis à prendre le départ à 20 h 00 - Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche.
 - Affichage des ordres et heures de départ à 20 h 00
Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche.
- dimanche 5 septembre 2010**
- Départ de la 1ère voiture à 9 h 00
Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche
 - Arrivée de la 1ère voiture à partir de 17 h 00 à Beaulieu sous La Roche
 - Vérifications techniques finales : Structure ASA et/ou
Garage BESSON – L'Augizière à Beaulieu sous la Roche
Tel 02 51 56 18 21
 - Affichage des résultats officiels 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture à Beaulieu sous la Roche
 - Remise des prix à 19 h 30
Salle Polyvalente à Saint Georges de Pointindoux

PLANNING DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

- . samedi 4 septembre : à 19 h 00 Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche
- . dimanche 5 septembre : à 11 h 00 Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche
- . dimanche 5 septembre : à 18 h 00 Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche

Article 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile VENDÉE OCÉAN, organise avec le concours du Club Vendée F 1 le **21^{ème} Rallye Régional Côte de Lumière**, qui se déroulera les 4 & 5 septembre 2010.

Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional le **30 Juin 2010 sous le n° 39** et par la F.F.S.A., sous le permis d'organisation **n° R 349 en date du 6 Juillet 2010.**

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

ASA VENDÉE OCÉAN
17 Rue Lafayette - B.P. 614
85015 LA ROCHE SUR YON Cedex
TEL 02 51 36 17 27 - FAX 02 51 36 16 13
asavendeeocean@wanadoo.fr

PERMANENCE DU RALLYE

- du jeudi 15 juillet au vendredi 3 septembre 2010 :

Du lundi au Vendredi de 9h30 à 13h00
ASA Vendée Océan - 17 Rue La Fayette - B.P. 614 - 85015 La Roche sur Yon cedex
Tél 02 51 36 17 27 - Fax 02 51 36 16 13 – asavendeeocean@wanadoo.fr

- le samedi 4 septembre et le dimanche 5 septembre 2010 :

Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche - Tél 02 51 36 17 27

TABLEAUX OFFICIELS D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera situé près du Parc Fermé :

- du samedi 4 septembre au dimanche 5 septembre 2010

Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche

ORGANISATEUR TECHNIQUE

CLUB VENDEE F1
Café des sports
85190 BEAULIEU/LA ROCHE

1.1 P - OFFICIELS DE L'EPREUVE

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	M. Jean Luc ROGER	Lic. n° 1030
Membres	Mme Nicole CHARRIER	Lic. n° 5057
	Mr Jean Pierre LEOBET	Lic. n° 2396
Directeur de Course	Mme Colette LEOBET	Lic. n° 7042
Directeur de Course Adjoint	M. Michel FRALIN	Lic. n° 2149
Médecin chef	Docteur Jean Paul ROUSSEL	
Commissaires Techniques Responsable	M. Philippe AMOSSE	Lic. n° 12737
	M Claude SOULARD	Lic. n° 199352
	M. Hugues VALOT	Lic. n° 45584
	M. Robert VINCENT	Lic n° 8796
Chargée des Relations avec les concurrents	Mme Geneviève POINTEAU-VOISIN	Lic. n° 27388
Chargée des relations avec la Presse	Mme Corinne GROHEUX	Lic. n° 27776

1.2 P - ELIGIBILITE

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2010
- Le Championnat de Vendée du Sport Automobile 2010
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Bretagne – Pays de la Loire 2010

1.3 P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation individuelle pour les vérifications qui auront lieu :

Place du Mil Club à Beaulieu sous la Roche, le samedi 4 septembre 2010 de :

- 16 h 00 à 18 h 45 pour les vérifications administratives
- 16 h 15 à 19 h 00 pour les vérifications techniques

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées sous la structure ASA et/ou au Garage BESSON, l'Augizière 85190 Beaulieu sous la Roche - Tel 02 51 98 88 00 – Taux horaire de la main d'œuvre : 40 €. T.T.C.

Article 2 P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard.

Article 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P – Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 P – Tout concurrent qui désire participer au 21^{ème} Rallye Régional Côte de Lumière doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée **jusqu'au 23 août 2010 à minuit**.

3.1.10 P - **Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.**

3.1.11.1 P - **Les droits d'engagement sont ainsi fixés :**

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **220 €**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

3.1.12 P – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.

3.2 – EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 – ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les départs seront donnés dans l'ordre croissant des numéros pour la 1^{ère} section.

L'ordre des départs de la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} section sera établi, dans la mesure du possible, en fonction du classement de la 1^{ère} ES hors pénalisations éventuelles.

Article 4 P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P – VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.2P – PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3 P – ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

Parc d'assistance : ZI, route de Nantes à Beaulieu sous la Roche.

4.3.3 P – DEFINITION DE L'ASSISTANCE INTERDITE

Conforme au règlement standard FFSA

Article 5 P - PUBLICITÉ

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

Article 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P. - DESCRIPTION

Le 21^{ème} Rallye Régional Côte de Lumière représente un parcours de liaison de 89,80 km, il est divisé en 1 étape et 4 sections et comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.35 km, pour un parcours total de 130.15 km.

Les épreuves spéciales sont :

- E.S. 1 – 3 – 5 – 7 "Pointindoux" : 6,450 km
- E.S. 2 – 4 – 6 "Le Plessis" : 4,850 km

L'itinéraire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 P - RECONNAISSANCES

Le nombre de passage est limité à 3.

6.2.5P – Les reconnaissances sont autorisées :

le samedi 4 septembre 2010 à partir de 9 h 00 et jusqu'à 20 h 00

6.3P – CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P – CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 7 P – DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P - DEPART

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.2.11 P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- . commissaires de route)
- . chef de poste) Chasuble avec inscription de la fonction
- . commissaires techniques).
- . relations concurrents)

7.3 - CONTROLES DE PASSAGE (C.P.) - CONTROLES HORAIRES (C.H.) - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.4 - CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

7.5 - EPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Chronométrage libre au 1/10e.

7.6 - PARC FERME

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 8 P – RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 9 P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Article 10 P – PRIX – COUPES

Les prix et coupes suivants seront distribués :

CLASSEMENT SCRATCH	1°	250 €	
	2°	200 €	
	3°	150 €	
CLASSEMENT GROUPE	1°	200 €	si + de 3 partants
	2°	150 €	si + de 6 partants
	3°	100 €	si + de 9 Partants
CLASSEMENT CLASSE	1°	220 €	si 3 partants ou moins 110 €
	2°	150 €	si + de 3 partants
	3°	100 €	si + de 6 partants
	4°	60 €	si + de 9 partants
CLASSEMENT FEMININ	1°	220 €	si 3 partantes ou moins 110 €

55 coupes seront remises aux récipiendaires.

Tous les prix sont cumulables.

Plusieurs coupes seront offertes aux commissaires par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 5 septembre 2010 à 19 h 30 – Salle polyvalente à SAINT GEORGES DE POINTINDOUX.**

Pour la remise des prix **une tenue correcte est de rigueur**, **une tenue de ville est souhaitée**, d'avance le comité d'organisation vous en remercie.